



COMITÉ DU TEMPLE DE LA RENOMMÉE DU WATER POLO CANADIEN

CADRE DE RÉFÉRENCE

RAISON D'ÊTRE

Le Comité du temple de la renommée du water-polo canadien (CTRWPC) veut honorer, célébrer, préserver et partager les réalisations hors du commun des Canadiens qui ont contribué au sport du water-polo canadien, qui l'ont fait connaître ou qui y ont exercé un impact positif au pays.

Le Temple de la renommée du water-polo canadien et le Comité s'assurent de la reconnaissance et de la célébration des accomplissements d'anciennes et anciens membre de la communauté du water-polo, dans le but de faire croître la culture de ce sport et d'en augmenter la visibilité au Canada. Le Temple de la renommée met en valeur les réalisations dignes de mention et les contributions de Canadiens dans huit catégories :

- Athlètes
- Entraîneurs
- Officiels
- Équipes
- Bâtisseurs
- Clubs
- Figures ou équipes historiques
- Anciennes ou anciens émérites

MANDAT

Le Comité du temple de la renommée du water-polo canadien est un comité opérationnel de Water Polo Canada. Sa principale tâche est de promouvoir, de demander, de recevoir et d'évaluer des candidatures et de déterminer tous les ans des personnes méritantes à introniser au Temple de la renommée du water-polo canadien.

Le Comité du temple de la renommée du water-polo canadien est un organisme décisionnel qui peut faire le choix de personnes à introniser au Temple de la renommée et qui a la responsabilité d'élaborer, de revoir et de modifier les politiques et les critères de mise en candidature et d'intronisation au Temple de la renommée.

RESPONSABILITÉS

Dans le cadre de son mandat, le Comité doit :

- 1) créer, revoir et évaluer les catégories, critères, échéanciers et politiques d'intronisation au Temple de la renommée du water-polo canadien;
- 2) établir un calendrier annuel d'événements, de tâches et d'échéanciers à partager avec Water Polo Canada;
- 3) établir un processus pour solliciter et recevoir les mises en nomination des associations provinciales, des clubs, des membres, des anciens et du public;
- 4) revoir, évaluer et sélectionner des candidatures chaque année, conformément aux catégories, politiques, critères et échéanciers.
- 5) présenter annuellement la liste des candidatures retenues au conseil d'administration de Water Polo Canada pour la faire approuver;
- 6) planifier et gérer une cérémonie d'intronisation annuelle, y compris le budget de l'événement, en consultation avec Water Polo Canada;
- 7) faire la promotion active du programme du Temple de la renommée par des communications et une présence en ligne, en collaboration avec le personnel de Water Polo Canada et avec son soutien;
- 8) préserver l'histoire du water-polo, les photos et autres renseignements sur les personnes intronisées;
- 9) élaborer, en collaboration avec Water Polo Canada, un plan qui permettra au Temple de la renommée de s'autofinancer.

COMPOSITION

Le Comité du temple de la renommée du water-polo canadien comprend au minimum six (6) et au maximum neuf (9) membres bénévoles et une personne représentant le conseil d'administration de Water Polo Canada (nommée par le CA pour assurer la liaison). Les membres sont recrutés par le Comité en place.

Le Comité choisit la présidente ou le président du Comité du Temple de la renommée du water-polo canadien. En cas de différend, de désaccord ou d'impasse dans la sélection de cette personne, la personne occupant la présidence du CA de WPC et la personne nommée pour représenter le CA au Comité choisissent la présidente ou le président du Comité.

La personne occupant la présidence du Comité du temple de la renommée du water-polo canadien, en collaboration avec la ou le membre du CA siégeant au Comité, peut ajouter ou retirer des membres au besoin.

Les autres membres du Comité sont nommés par la présidente ou le président pour des mandats d'un (1), de deux (2) ou de trois (3); ce seront des inscrits actuels, des anciens ou des partisans de Water Polo Canada. Les mandats ne doivent pas tous se terminer en même temps.

Au moment de faire ces nominations au Comité, la personne occupant la présidence doit garder à l'esprit les éléments suivants :

- préférence de genre et diversité identitaire;
- représentation géographique;
- expériences, intérêts et compétences;
- diversité de points de vue et d'idées.

Les membres du Comité du temple de la renommée du water-polo canadien comprendront et connaîtront l'histoire du water-polo au Canada. Ces personnes devraient avoir des connaissances et des liens (passés ou présents) avec la communauté globale du water-polo canadien pour être en mesure d'identifier des personnes dignes de reconnaissance à introniser.

Les membres du Comité :

- ont un mandat d'un (1), deux (2) ou trois (3) ans à compter de leur nomination par la personne occupant la présidence du Comité; ces personnes peuvent exercer des mandats consécutifs;
- travaillent en collaboration pour réaliser le mandat, les buts et les objectifs du Comité.

RÉUNIONS

Le Comité du temple de la renommée du water-polo canadien se réunit à la demande de la présidente ou du président. La rencontre peut avoir lieu en personne, par téléconférence ou visioconférence. Il y a au moins deux réunions par année.

La personne occupant la présidence avec l'aide d'autres membres du Comité (et du personnel de soutien que WPC pourrait lui assigner) organise le travail du Comité et fait, entre autres, ce qui suit :

- 1) déterminer les dates de réunion;
- 2) rédiger l'ordre du jour;
- 3) présider les réunions;
- 4) attribuer aux membres du Comité des dossiers de candidature à soumettre, rédiger ou évaluer, le cas échéant;
- 5) voir à ce que les nominations soient évaluées conformément aux politiques, échéances et critères établis du Comité.
- 6) faire la compilation des recommandations finales de choix de candidatures pour l'année en cours ou les années à venir;
- 7) rédiger les procès-verbaux, les documents, les politiques, les décisions et les statistiques antérieures relatives à la remise de prix.

- 8) Établir des programmes de collecte de fonds et de dons conformément aux règles du statut d'organisme sans but lucratif de Water Polo Canada, des programmes de communication et des bases de données d'anciens, avec le soutien du personnel de Water Polo Canada.

Le Comité travaille par consensus. Si un vote est requis, les règles établies dans le Robert's Rules of Order guident les réunions, et chaque membre est égal et a des droits de vote égaux.

RESSOURCES

Le Comité recevra de WPC les ressources nécessaires à l'exécution de son mandat.

REDDITION DE COMPTES

Le Comité doit rendre des comptes au conseil d'administration de Water Polo Canada par l'entremise de la ou du membre du Comité représentant le CA.

Rapports à fournir :

- procès-verbaux des réunions du comité;
- évolution vers la réalisation des résultats et du mandat, y compris rapport sur les intronisations annuelles;
- rapport annuel écrit présenté aux membres à la réunion annuelle.

Le Comité n'est pas autorisé à signer de contrat au nom de Water Polo Canada ni à engager de toute autre façon WPC.

ÉVALUATION

Le conseil d'administration de WPC et les membres de ce Comité reverront ce cadre de référence aux deux ans.

PREMIER COMITÉ DU TEMPLE DE LA RENOMMÉE (2021)

David Hart (président)

Bill Meyer (représentant du CA de Water Polo Canada)

Mark Block

Marie-Claude Deslières

Noah Mille

Christine Robinson

Bill Shaw

Marilyn Thorington